

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2022

Présents : DUBERNARD Dany, AUDEBERT Marie-Hélène, COMBES Christian, MARTIN Françoise, HENOCQ David, BENOIST Brigitte, BAYART Isabelle, TEXIER Claude, AYRAULT Michel, BREUZIN Thierry, PREMAUD Jean-Michel, ROBIN GERVAIS Martine, ROULEAU Chantale, MESRINE Anthony, PARIS Sophie, PIERRE-EUGENE Fabienne, RAFFENAUD Joëlle, BILLY Gilles, DUFOUR Stéphane.

Absents représentés : ANDRE Eric qui a donné procuration à DUBERNARD Dany, GAILLARD Maryvonne qui a donné procuration à ROULEAU Chantale, SELLAM Anna qui a donné procuration à MESRINE Anthony, CARTAUX Christelle qui a donné procuration à COMBES Christian, SUHARD Benjamin qui a donné procuration à PREMAUD Jean-Michel, BASTARD Michelle qui a donné procuration à BREUZIN Thierry

Secrétaire de séance : MESRINE Anthony

Approbation du compte rendu de la réunion du 9 mars 2022 avec une abstention.

N°08-03-2022 – DEMANDE DE SUBVENTION PAR LES ASSOCIATIONS

Chantale ROULEAU et Thierry BREUZIN présentent les demandes de subventions sollicitées par différentes associations communales et extra communales.

Ces demandes ont fait l'objet d'une étude par la commission Vie Associative, Sports, fêtes et cérémonies et Protocole qui propose au conseil municipal les décisions suivantes.

Pour répondre à une demande l'association PETAL il est proposé de passer leur subvention à 1 500€ compte tenu de l'organisation d'une manifestation supplémentaire. Dans un souci d'équité et compte-tenu du fait que la demande n'a pas été étudiée par la commission, le Conseil décide par 13 voix pour de conserver le montant de 1000€ initialement sollicité.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions pour l'année 2022 selon le tableau ci-dessous.

	Subvention accordée par la commission
Association PETAL Animation « Culture au jardin »	1 000€
Association des Parents d'Eleves Benassay/Lavausseau « Fête au village »	3 600€
<u>Comité d'Animation</u> : Marché des producteurs : 1 500€ Corrida des Tanneurs : 800 € Soirée Cabaret Bourvil : 3 900€	11 054 €

Rencontre avec les Mosellans : 4 854€ (6 054€- 1 200€ versé en 2021)	
<u>La Cité des Tanneurs :</u> Animation 2022 : 7 000 € Projet Tan aventure : 20 000 €	27 000 €
Boivre Sporting Club 2015 : Equipements	3 000 €
Anciens Combattants Benassay/Lavausseau : Plaques décès	1 200 €
TOTAL	46 854 €

Monsieur Thierry BREUZIN ne participe pas au vote concernant la subvention au Comité d'Animation,

Madame Michelle BASTARD ne participe pas au vote concernant la subvention à la Cité des Tanneurs,

Madame Marie-Hélène AUDEBERT ne participa au vote concernant la subvention aux Amis du Château.

Il est rappelé, que le versement aux associations ne sera effectué que sous réserve de la réalisation de l'opération subventionnée.

N°09-03-2022 - Vote du compte administratif de la commune de 2021

Madame Marie-Hélène AUDEBERT, présidente de la commission finances présente au Conseil Municipal les résultats du compte administratif 2021 Budget Principal de Boivre-la-Vallée.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.212-14, L.2121-21, L.2121-29 et L.2121-31 ;

Considérant les comptes présentés ;

Investissement

Dépenses	Prévu :	3 100 786,53
	Réalisé :	1 090 913,92
	Reste à réaliser :	289 143,30
Recettes	Prévu :	3 100 786,53
	Réalisé :	1 317 880,78

	Reste à réaliser :	249 738,65
Fonctionnement		
Dépenses	Prévu :	4 740 332,51
	Réalisé :	2 576 354,72
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	4 740 332,51
	Réalisé :	5 019 768,95
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	226 966,86
Fonctionnement :	2 443 414,23
Résultat global :	2 670 381,09

Madame Marie-Hélène AUDEBERT, en l'absence de Madame le Maire qui a quitté la salle, demande au conseil municipal de se prononcer sur l'adoption du Compte Administratif 2021 du Budget Principal de Boivre-la-Vallée.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mme AUDEBERT, adopte à l'unanimité le compte administratif 2021 de la commune de BOIVRE-LA-VALLEE.

N°10-03-2022 - Vote du compte administratif du lotissement « Le Patis Neuf 2021 »

Madame Marie-Hélène AUDEBERT, présidente de la commission finances présente au Conseil Municipal les résultats du compte administratif 2021 Budget annexe du Lotissement « Le Patis Neuf »,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.212-14, L.2121-21, L.2121-29 et L.2121-31 ;

Considérant les comptes présentés ;

Investissement

Dépenses	Prévu :	36 263,58
	Réalisé :	36 263,58
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	36 263,58
	Réalisé :	36 263,58
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	60 100,12
	Réalisé :	59 470,12
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	60 100,12
	Réalisé :	21 040,00
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	-38 430,12
Résultat global :	-38 430,12

Madame Marie-Hélène AUDEBERT, en l'absence de Madame le Maire qui a quitté la salle, demande au conseil municipal de se prononcer sur l'adoption du Compte Administratif 2021 du Budget annexe du Lotissement « Le Patis Neuf ».

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame AUDEBERT, adopte à l'unanimité le compte administratif 2021 du lotissement Communal « Le Patis Neuf ».

N°11-03-2022 - Vote du compte administratif du lotissement « le Clos des Noues » 2021

Madame Marie-Hélène AUDEBERT, présidente de la commission finances présente au Conseil Municipal les résultats du compte administratif 2021 du budget annexe du lotissement « Le Clos des Noues » ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.212-14, L.2121-21, L.2121-29 et L.2121-31 ;

Considérant les comptes présentés ;

Investissement

Dépenses	Prévu :	153 547,46
	Réalisé :	133 566,17

	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	164 330,66
	Réalisé :	164 330,66
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	167 411,69
	Réalisé :	163 201,66
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	167 411,69
	Réalisé :	135 095,01
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	30 764,49
Fonctionnement :	-28 106,65
Résultat global :	2 657,84

Madame Marie-Hélène AUDEBERT, en l'absence de Madame le Maire qui a quitté la salle, demande au conseil municipal de se prononcer sur l'adoption du Compte Administratif 2021 du Budget annexe du lotissement « Le Clos des Noues ».

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame AUDEBERT, adopte à l'unanimité le compte administratif 2021 du lotissement Communal « Le Clos des Noues ».

N°12-03-2022 - Vote du compte administratif 2021 des opérations économiques

Madame Marie-Hélène AUDEBERT, présidente de la commission finances présente au Conseil Municipal les résultats du compte administratif 2021 du budget annexe des opérations économiques ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.212-14, L.2121-21, L.2121-29 et L.2121-31 ;

Considérant les comptes présentés ;

Investissement

Dépenses	Prévu :	10 000,00
	Réalisé :	6 101,14
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	10 000,00
	Réalisé :	583,34
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	33 057,35
	Réalisé :	4 203,70
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	33 057,35
	Réalisé :	31 214,49
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-5 517,80
Fonctionnement :	27 010,79
Résultat global :	21 492,99

Madame Marie-Hélène AUDEBERT, en l'absence de Madame le Maire qui a quitté la salle, demande au conseil municipal de se prononcer sur l'adoption du Compte Administratif 2021 du budget annexe des opérations économiques.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame AUDEBERT, adopte à l'unanimité le compte administratif 2021 du budget annexe « Opérations économiques ».

N°13-03-2022 - Adoption du compte de gestion de la commune de 2021

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur le Trésorier Municipal à la clôture de l'exercice, le vise et certifie le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Considérant les comptes présentés ;

Le Conseil Municipal après délibération, approuve à l'unanimité le compte de gestion de la commune de Boivre-La-Vallée pour l'année 2021.

N°14-03-2022 - Adoption du compte de gestion du lotissement « Le Patis Neuf 2021 »

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur le Trésorier Municipal clôture de l'exercice, le vise et certifie le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Considérant les comptes présentés ;

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité, le compte de gestion du budget annexe du lotissement « Le Patis Neuf » pour l'année 2021.

N°15-03-2022 - Adoption du compte de gestion du lotissement « Le Clos des Noues » 2021

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur le Trésorier Municipal à la clôture de l'exercice, le vise et certifie le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Considérant les comptes présentés ;

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité, le compte de gestion du budget annexe du lotissement « Le Clos des Noues » pour l'année 2021.

N°16-03-2022 - Adoption du compte de gestion des opérations économiques 2021

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur le Trésorier Municipal à la clôture de l'exercice, le vise et certifie le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Considérant les comptes présentés ;

Le Conseil Municipal, après délibération approuve à l'unanimité, le compte de gestion du budget annexe « Opérations Economiques » pour l'année 2021.

N°17-03-2022 - Affectation des résultats de la commune de 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Dany DUBERNARD, Maire de BOIVRE-LA-VALLEE, après avoir approuvé le compte administratif de la commune pour l'exercice 2021 le 29 mars 2022,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **282 810,92**
- un excédent reporté de : **2 160 603,31**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **2 443 414,23**

- un excédent d'investissement de : **226 966,86**
- un déficit des restes à réaliser de : **39 404,65**

Soit un excédent de financement de : **187 562,21**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	2 443 414,23
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	2 443 414,23

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	226 966,86
---	-------------------

Adopte à l'unanimité l'affectation des résultats 2021 de la Commune de BOIVRE-LA-VALLEE, tels que présentés ci-dessus.

N°18-03-2022 - Affectation des résultats du Lotissement « Le Patis Neuf » 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Dany DUBERNARD, Maire de BOIVRE-LA-VALLEE, après avoir approuvé le compte administratif du budget annexe du lotissement « Le Patis Neuf » pour l'exercice 2021 le 29 mars 2022,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : **0,00**

- un déficit reporté de : **20 056,54**

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : **20 056,54**

- un déficit d'investissement de : **36 263,58**

- un déficit des restes à réaliser de : **0,00**

Soit un besoin de financement de : **36 263,58**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : DÉFICIT **20 056,54**

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **0,00**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **20 056,54**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT **36 263,58**

Adopte à l'unanimité, l'affectation des résultats 2021 du budget annexe du lotissement « Le Patis Neuf », tels que présentés ci-dessus.

N°19-03-2022 - Affectation des résultats du lotissement « Le Clos des Noues » 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Dany DUBERNARD, Maire de BOIVRE-LA-VALLEE, après avoir approuvé le compte administratif du budget annexe du lotissement « Le Clos des Noues » de l'exercice 2021 le 29 mars 2022,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **0,22**

- un déficit reporté de : **28 106,87**

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : **28 106,65**

- un excédent d'investissement de : **30 764,49**

- un déficit des restes à réaliser de : **0,00**

Soit un excédent de financement de : **30 764,49**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : DÉFICIT **28 106,65**

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **0,00**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **28 106,65**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT **30 764,49**

Adopte à l'unanimité, l'affectation des résultats 2021 du budget annexe du lotissement « Le Clos des Noues », tels que présentés ci-dessus.

N°20-03-2022 - Affectation des résultats des opérations économiques 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Dany DUBERNARD, Maire de BOIVRE-LA-VALLEE, après avoir approuvé le compte administratif du budget annexe « opérations économiques » de l'exercice 2021 le 29 mars 2022,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **9 953,44**

- un excédent reporté de : **17 057,35**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **27 010,79**

- un déficit d'investissement de : **5 517,80**

- un déficit des restes à réaliser de : **0,00**

Soit un besoin de financement de : **5 517,80**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	27 010,79
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	5 517,80
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	21 492,99

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	5 517,80
--	-----------------

Adopte à l'unanimité, l'affectation des résultats 2021 du budget annexe des Opérations Economiques tels que présentés ci-dessus.

Arrivée de Monsieur David HENOCQ

N°21-03-2022 - Vote du Budget primitif de la Commune de 2022

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget primitif de la commune pour l'année 2022, comme suit :

Investissement	
Dépenses	1 794 826,58 €
Recettes	1 834 231,23 €
Fonctionnement	
Dépenses	5 019 976,23 €
Recettes	5 019 976,23 €
Pour rappel, total budget :	
Investissement	
Dépenses	2 083 969,88 € (Dont 289 143,30 € de RAR)
Recettes	2 083 969,88 € (Dont 249 738,65 € de RAR)
Fonctionnement	
Dépenses	5 019 976,23 € (Dont 0,00 de RAR)
Recettes	5 019 976,23 € (Dont 0,00 de RAR)

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité la proposition de Budget primitif 2022 de la Commune de BOIVRE-LA-VALLÉE, telle que présentée ci-dessus.

N°22-03-2022 - Vote du Budget primitif annexe « OPERATIONS ECONOMIQUES » de 2022

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget primitif du budget annexe « Opérations Economiques » pour l'année 2022, comme suit :

Investissement		
Dépenses		18 500,79 €
Recettes		18 500,79 €
Fonctionnement		
Dépenses		35 492,99 €
Recettes		35 492,99 €
Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses	18 500,79 €	(Dont 0,00 de RAR)
Recettes	18 500,79 €	(Dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	35 492,99 €	(Dont 0,00 de RAR)
Recettes	35 492,99 €	(Dont 0,00 de RAR)

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité la proposition de Budget primitif 2022 du budget annexe « OPERATIONS ECONOMIQUES, telle que présentée ci-dessus.

N°23-03-2022 - Vote du Budget primitif annexe « LOTISSEMENT LE PATIS NEUF » de 2022

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget primitif du budget annexe « Lotissement du Pâtis Neuf » pour l'année 2022, comme suit :

Investissement		
Dépenses		18 373,58 €
Recettes		18 373,58 €
Fonctionnement		
Dépenses		56 803,70 €
Recettes		56 803,70 €
Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses	18 373,58 €	(Dont 0 de RAR)
Recettes	18 373,58 €	(Dont 0 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	56 803,70 €	(Dont 0,00 de RAR)
Recettes	56 803,70 €	(Dont 0,00 de RAR)

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité la proposition de Budget primitif 2022 du budget annexe « LOTISSEMENT LE PATIS NEUF » telle que présentée ci-dessus.

N°24-03-2022 - Vote du Budget primitif du budget annexe « LOTISSEMENT LE CLOS DES NOUES » de 2022

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget primitif du budget annexe « Lotissement du Clos des Noues » pour l'année 2022, comme suit :

Investissement		
Dépenses		101 726,05 €
Recettes		133 783,89 €
Fonctionnement		
Dépenses		140 931,05 €
Recettes		140 931,05 €
Pour rappel, total budget :		
Investissement		
Dépenses	101 726 05 €	(Dont 0,00 de RAR)
Recettes	133 783,89 €	(Dont 0,00 de RAR)
Fonctionnement		
Dépenses	140 931,05 €	(Dont 0,00 de RAR)
Recettes	140 931,05 €	(Dont 0,00 de RAR)

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité la proposition de Budget primitif 2022 du budget annexe « LOTISSEMENT CLOS DES NOUES » telle que présentée ci-dessus.

Arrivée de Monsieur DUFOR Stéphan

N°25-03-2022 – VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux des taxes locales suivantes :

- Taxe foncière sur le bâti
- Taxe foncière sur le non bâti

Elle rappelle les taux votés en 2021 et propose de ne pas effectuer d'augmentation.

- Taxe foncière sur le bâti : 43,90 % Base : 1.900.000 Produit : 834.100 €
(dont taux Départemental 17,62%)
- Taxe foncière sur le non bâti : 42,85 % Base : 443.300 Produit : 189.954 €

SOIT UN TOTAL DE 1.024.054 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Décide de voter les taux ci-dessus proposés par Madame le Maire,
- L'autorise à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en place de cette décision.

QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire informe que le président de la Communauté de Communes du Haut-Poitou souhaite faire passer le taux de la CCHP affecté à la Taxe Foncière à 5% au lieu de 1,6 à 1,8%.

Il justifie cette augmentation par l'augmentation de coût du chantier de la piscine de Latillé et par la création d'un nouveau bâtiment communautaire. La commune décide de maintenir ses taux.

Ordures ménagères CCH/Tarifification incitative :

- 2 types de taxes envisageables : TEOMI et REOMI
- 4 Maires de l'ancien Vouglaisien ont écrit au président de la CCHP pour montrer leur mécontentement concernant les sacs jaunes.

Intervention du SCOT concernant les implantations de projets photovoltaïques et éoliens sur la CCHP. Analyse des contraintes et mise en place d'un cahier des charges pour les implantations (quantité, proximité Monuments Historiques, zones protégées pour captage d'eau, etc...)

Inquiétude concernant les futures implantations de parcs éoliens et agrivoltaïques.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h03.